



Licenciement période d'essai salarié étranger après introduction

Par **oragon**, le **24/05/2013** à **12:13**

Bonjour,

Je suis un ingénieur informatique marocain, j'ai eu une proposition de CDI par une SSII française pour laquelle j'ai signé un contrat de travail simplifié le 15/06/2012 pour l'obtention de l'autorisation de travail et le titre de séjour.

le 13/11/2012 j'ai eu mon titre de séjour français, et j'ai démissionné de mon travail au Maroc.

Le 15/12/2012 je suis entré sur le territoire français pour rejoindre mon nouveau employeur qui n'a cessé de reporter mon début effective de mon CDI jusqu'au 21/01/2013 au lieu du 17/12/2012.

à la signature du CDI mon employeur m'a demandé de rester chez moi le temps de me trouver une mission et le 30/01/2013, il m'a appelé pour m'informer qu'il met fin à mon contrat de travail.

L'entreprise m'a payé uniquement un salaire relatif à la période du 21/01/2013 au 30/01/2013

Ma question: une action en justice me permettra t-elle de recevoir une indemnisation? si oui? combien aproximativement?

Merci d'avance pour votre réponse.